

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.5 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT - ANIMATION « POISSONS MIGRATEURS AMPHIBIENS»

DÉLIBÉRATION N° 24-04-510

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
Totaux					133	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-510

VU la décision du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du 15 octobre 2002, de créer un « Groupe Migrateurs Garonne » (GMG) animé par le SMEAG,

VU la délibération N° D05-03/04-02 du Comité Syndical en date du 16 mars 2005 relative à l'engagement du SMEAG dans l'animation politique des programmes migrateurs sur la Garonne,

VU le Contrat de partenariat pour la gestion des poissons migrateurs du bassin de Garonne (2020-2027),

VU la délibération du Comité Syndical n° D 22-06-378 du 30 juin 2022 approuvant le Contrat de Progrès 2022-2024 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,

CONSIDÉRANT que les poissons migrateurs sont l'expression d'enjeux transversaux et marqueurs de la qualité de l'eau et des milieux et ainsi qu'ils présentent un enjeu pour la pérennité des activités humaines (production d'eau potable, intérêt touristique, pêche),

CONSIDÉRANT les objectifs de coordonner le programme « poissons migrateurs » avec l'amélioration de qualité de la Garonne pour contribuer à la convergence d'action pour son amélioration,

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,

VU le vote du budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre, en 2024, la mission d'animation du programme "Migrateurs" du sous-bassin de la Garonne à hauteur de 0,33 Equivalent Temps Plein (ETP) valorisés globalement à 25 212,01 € (salaires chargés prévisionnels pour 2024) y compris frais indirects (20 %),

DÉCIDE d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 1 000 euros TTC,

APPROUVE le plan de financement de l'animation « Poissons migrateurs amphihalins » au titre de l'année 2024 :

MIGRATEURS 2024

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
26 212	0,330	21 010,01	4 202,00	1 000,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT	Animation + frais de structure	Prestations HT		
AEAG	50,00%	50,00%	25 212	833	12 606	417	13 023	
							13 023	50%
							13 189	50%
							26 212	100%

DIT que les crédits nécessaires à ces actions sont prévus au budget 2024 du SMEAG,

DÉLIBÉRATION N° 24-04-510

SOLLICITE, au titre de cette animation et des prestations, un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au taux de 50 %,

SOLLICITE, au titre de l'ensemble de cette animation, des études et des actions de communication, les co-financements de l'Europe et/ou des Régions concernées en complément de ceux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, selon les cas, à un taux maximum,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Agen, le 5 avril 2024
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 031-253102297-20240405-D24_04_510-DE